

Rapport résumé des séances du Comité du budget

Président:	K. Stansell (Etats-Unis d'Amérique)
Secrétariat:	J. Armstrong M. Jankowska
PNUE:	B. Bendahmane E. Ortega
Rapporteur:	G. Furness

Questions stratégiques et administratives

10. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Le Président présente ses excuses pour convoquer une séance le soir mais il estime qu'il faut impérativement commencer l'examen du budget assez tôt, le Comité étant appelé à prendre d'importantes décisions, en particulier s'agissant des années 2001 et 2002. En outre, les interprètes sont peu nombreux et, comme il a été convenu à la 10^e session de la Conférence des Parties que le Comité du budget se réunirait en bénéficiant d'un service d'interprétation, le soir est le seul moment disponible. Il signale qu'en vertu du nouveau règlement intérieur, le Comité du budget est à présent un comité de la Conférence des Parties et ses décisions seront communiquées directement à l'assemblée plénière, sans plus passer par le Comité II.

La délégation du Canada suggère au Comité d'aller de l'avant et d'examiner les documents Doc. 11.10.1 (Rev. 1) et Doc. 11.10.2. Cependant, les délégations de l'Espagne et de la France estiment que la séance devrait être reportée au 14 avril car toutes les délégations ne savent pas qu'il y a une séance et certaines n'ont pas la documentation nécessaire ou n'ont pas eu le temps de la lire; la délégation de la Fédération de Russie signale que la salle de conférence est mal équipée. Le Président répond qu'il est bien conscient de ces inconvénients et qu'il espère malgré tout procéder à un débat général informel et informatif pour connaître la première réaction du Comité concernant le budget proposé, et consulter le Secrétariat. Il ajoute qu'il a demandé à disposer de davantage de temps pour que le Comité puisse se réunir durant la seconde semaine de la session. Le Comité convient de poursuivre la séance.

Le Comité est saisi des documents suivants: Rapport financier pour 1997, 1998 et 1999 – Doc. 11.10.1 (Rev. 1); Dépenses estimées pour 2000 – Doc. 11.10.2; Budget pour 2001-2002 et plan à moyen terme pour 2001-2005 – Doc. 11.10.3 (Rev. 1); Financement externe – Doc. 11.10.4.

3. Budget pour 2001-2002 et Plan à moyen terme pour 2001-2005

Le Président déclare que si le Comité est d'accord, il souhaite que cette première séance soit consacrée au document le plus important soumis au Comité: le document Doc. 11.10.3 (Rev.1), portant plus particulièrement sur le budget de la période 2001-2002. A sa 10^e session, en adoptant la résolution Conf. 10.1, la Conférence des Parties a approuvé pour l'exercice 1998-2000 une augmentation de 8,66% par rapport au précédent budget triennal, 5% provenant de l'augmentation des contributions des Parties et 3,66% de l'excédent du solde du fonds d'affectation spéciale. Ce faisant, les Parties ont convenu d'utiliser le report des fonds de la réserve pour financer le fonctionnement de base du Secrétariat, à condition qu'un solde d'au moins CHF 2,3 millions reste disponible pour assurer le démarrage des activités en début d'exercice. Les Parties autorisent aussi l'emploi de fonds du solde excédentaire alloués par le Comité permanent pour des activités

prioritaires. Le budget proposé reflète les modalités convenues à la 10^e session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat confirme à la délégation néo-zélandaise que les sept nouveaux postes approuvés par le Comité permanent seront financés selon ces modalités pour la période de 2001-2002..

Présentant le document, le Secrétariat note que si le fonds d'affectation spéciale a maintenu une réserve de plus de CHF 3 millions pendant plusieurs années, en raison des procédures en vigueur à l'ONU, il ne peut entreprendre d'activités au cours d'une année donnée tant que le montant n'en est pas intégralement disponible au fonds d'affectation spéciale. Bon nombre de Parties versent leurs contributions tardivement, souvent en décembre plutôt qu'en janvier. C'est la raison pour laquelle la Conférence des Parties a convenu, à sa 10^e session, d'utiliser l'excédent du solde. Le Secrétariat souligne en outre qu'une bonne partie de l'augmentation du budget proposé résulte de la création de sept postes approuvée par le Comité permanent à ses 40^e et 42^e sessions, et que ces postes seront imputés sur l'excédent du solde.

Le Secrétariat signale que le plan moyen terme se compose d'un exercice biennal suivi d'un exercice triennal, la prochaine session de la Conférence des Parties étant prévue pour 2002. C'est pourquoi la réunion en cours est essentiellement consacrée à l'exercice biennal 2001-2002. Comme indiqué au paragraphe 4 du document, le total général du budget pour les années 2001-2002 (CHF 19.681.000) est supérieur aux estimations (CHF 15.047.013) convenues par la Conférence des Parties à sa 10^e session. La plus grande partie de l'augmentation du budget proposé est due aux sept nouveaux postes approuvés et devant être financés par un prélèvement d'environ CHF 3 millions sur le solde excédentaire; le financement de ces postes n'exigera cependant aucune augmentation des contributions des Parties au fonds d'affectation spéciale.

Néanmoins, pour l'exercice biennal 2001-2002, les Parties devront verser des contributions annuelles totalisant CHF 8.501.500, soit une augmentation de 13% par rapport au plan à moyen terme convenu par la Conférence des Parties à sa 10^e session. Cette augmentation résulte d'un certain nombre de facteurs, énumérés au paragraphe 7 et à l'Annexe 1b du document à l'étude, à savoir :

- Le nombre sans cesse croissant des Parties à la Convention et le fait que les nouvelles Parties sont toutes des pays de développement qui ont besoin d'une plus grande assistance pour une application plus efficace de la CITES, une participation plus grande aux sessions, et de meilleures communications;
- La nécessité d'appliquer les 144 décisions actuelles de la CITES, qui ont de très lourdes incidences financières;
- L'augmentation des dépenses de fonctionnement du Secrétariat résultant de majorations obligatoires du barème des traitements applicable à l'ONU (généralement 5% d'augmentation par an);
- L'augmentation des frais d'entretien;
- Le fait de répondre aux besoins susmentionnés pour les trois postes supplémentaires de cadre chargé de l'assistance régionale, cadre chargé de la gestion de l'information et assistant à la communication et au contrôle des opérations;
- Le service du site Internet de la CITES;
- L'assistance aux autorités scientifiques pour les aider à établir des lignes directrices pour formuler les avis de commerce non préjudiciable;
- La formation de groupes; et

- Les demandes de financement supplémentaire émanant du Comité pour les plantes et du Comité pour les animaux.

En réponse à une question, le Secrétariat indique que deux des trois postes demandés ont été examinés par le Comité permanent, qui ne les a pas acceptés.

Le Secrétariat confirme que selon toute probabilité, il ne restera que CHF 600.000 à 700.000 comme solde du fonds d'affectation spéciale d'ici à 2003 si ces dépenses supplémentaires et d'autres étaient approuvées. Le Président souligne que compte tenu de cette situation, il se pourrait que la poursuite des activités au début de 2003 pose des problèmes. Une augmentation sensible des contributions des Parties, pouvant atteindre 35%, pourrait être requise si le budget était établi au niveau recommandé. La délégation néo-zélandaise demande si les implications financières des décisions examinées à la présente session de la Conférence des Parties ont été prises en compte dans le budget proposé. Le Secrétariat déclare que cela a été fait chaque fois que c'était possible. Il ajoute que bon nombre des nouveaux programmes de travail proposés par les Parties ont des incidences budgétaires, que ceux qui proposent ces programmes sont supposés en indiquer le coût et la source de financement mais qu'ils omettent souvent de le faire. Les sept nouveaux postes seront indispensables si la Conférence des Parties accepte, à la présente session, les obligations énoncées dans le nouveau Plan stratégique. Le Secrétariat constate que le solde accumulé du fonds d'affectation spéciale augmente régulièrement depuis 1997, comme indiqué dans l'annexe 4 au document Doc. 11.10.1 (Rev.1).

Le Président demande aux participants leurs observations sur le budget pour 2001 et 2002. Répondant à une question de la délégation des Etats-Unis d'Amérique qui souhaite savoir pourquoi la Conférence des Parties a décidé à sa 10^e session de retenir un solde de CHF 2,3 millions, le Secrétariat explique que ce montant est nécessaire pour couvrir les rémunérations du personnel en début d'année. Répondant à la délégation néo-zélandaise, qui demande pourquoi le solde peut tomber jusqu'à CHF 600.000-700.000, le Secrétariat explique que d'une manière générale, 10% des Parties ne versent pas leurs contributions. Il confirme à la délégation suisse que le PNUE ne prélève les 13% de frais généraux que sur les dépenses et non sur les recettes. La délégation des Etats-Unis d'Amérique exprime sa réticence pour un solde inférieur à CHF 2 millions.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique déclare que si elle est très consciente des problèmes rencontrés par le Secrétariat pour faire face aux demandes croissantes des Parties, elle ne peut s'engager à accepter l'augmentation sensible demandée. Le budget de l'ONU, par exemple, repose sur une croissance zéro et il ne serait pas réaliste d'espérer que celui de la CITES soit traité différemment. Les Etats-Unis ne pourraient pas s'engager à fournir un montant de crédit précis pour une année ultérieure; la délégation des Etats-Unis d'Amérique estime que la croissance budgétaire devrait être inférieure à 15% et que le montant du solde excédentaire devrait être réduit.

La délégation de la Fédération de Russie demande pourquoi un montant a été ajouté pour tenir compte de l'augmentation du coût de la vie puisqu'en Suisse, le taux d'inflation annuel est de 0,6%. Le Secrétariat signale que l'ONU prévoit normalement un taux de 5%, que le Secrétariat l'a ramené à 1%. L'augmentation de 13% prévue vise à tenir compte de l'augmentation sensible du programme de travail, par rapport au coût estimatif du programme actuel.

S'ensuit un débat auquel participent les délégations de plusieurs pays (Allemagne, Australie, Canada, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Suisse), le Secrétariat et le Président. Les délégations déclarent toutes qu'il serait très difficile d'accepter les augmentations proposées, en particulier si elles devaient impliquer une augmentation sensible des contributions au fonds d'affectation spéciale et une réduction importante du solde du fonds. Elles constatent que l'augmentation des contributions d'ici à 2003 pourrait aller jusqu'à 56% et demandent si les nouveaux postes ajoutés par le Comité permanent et ceux proposés par le Secrétariat sont vraiment nécessaires.

Le Président souligne que le Comité doit savoir ce que les Parties veulent réellement. Si le nouveau Plan stratégique est accepté, le Comité doit décider des éléments pouvant être éliminés.

Le Secrétariat s'efforce de suivre les priorités fixées par les Parties; celles-ci doivent donc indiquer les éléments où elles pourraient accepter des réductions. Le Président demande au Secrétariat de préparer un projet de document montrant comment les nouvelles propositions présentées à la session, si elles sont acceptées, majoreront les dépenses. Le Secrétariat souligne qu'il est très difficile d'attirer du personnel compétent si on lui offre des contrats d'un an. Le personnel compétent devrait être assuré de contrats plus stables.

La délégation des Etats-Unis d'Amérique estime qu'on ne peut différer les questions engageant l'avenir. Il faudrait envisager des moyens de réduire l'écart annuel entre les fonds alloués et les fonds dépensés. Elle pose la question de savoir s'il ne faudrait pas revenir sur la décision prise par la Conférence des Parties à sa 10^e session, et utiliser l'excédent du solde pour des projets ponctuels et non pour financer des postes permanents. La délégation de la Fédération de Russie acquiesce. Le Secrétariat indique qu'il pourrait identifier des programmes de type "projet" et calculer les montants nécessaires. Il signale à l'intention de la délégation canadienne que la dernière page du document Doc. 11.9.2 contient un organigramme indiquant les postes vacants.

Le Président demande au Secrétariat de mettre au point de nouvelles propositions budgétaires fondées sur les points soulevés. Il lève la séance à 20 h 25.

Président:	K. Stansell (Etats-Unis d'Amérique)
Secrétariat:	J. Armstrong A. Burke M. Hernandez
PNUE:	B. Bendahmane S. Kurdjukov E. Ortega
Rapporteurs:	G. Furness

Questions stratégiques et administratives

10. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Le Président souhaite la bienvenue aux participants à la première séance formelle du Comité. Il rappelle qu'une séance informelle a eu lieu le soir du 11 avril pour préparer l'examen du document Doc. 11.10.3 (Rev.1) et plus particulièrement les estimations budgétaires pour 2001-2002. La décision énoncée dans la résolution Conf. 10.1 de prélever des fonds du fonds d'affectation spéciale pour couvrir les dépenses de fonctionnement du Secrétariat a eu des répercussions sur ce budget et pourrait en avoir sur le plan à moyen terme jusqu'en 2005. Le Président demande que les corrections aux minutes de la séance précédente (Fin. 11.1) soit communiquées à la fin de la séance; il note qu'un document du Secrétariat sur d'autres scénarios possibles de budget pour 2001-2002 sera distribué.

Après avoir réitéré les commentaires faits la séance précédente sur le nouveau statut du Comité du budget et donné la liste des documents touchant directement au point 10 de l'ordre du jour, le Président note que plusieurs autres documents ont été transmis au comité pour qu'il en examine les implications budgétaires. Il s'agit des documents suivants: Doc. 11.9.2 – personnel du Secrétariat, Doc. 11.40 – Assistance aux autorités scientifiques, Doc. 11.13 – mandat des comités permanents, et Com. 11.1, également sur ce sujet. Il souligne l'importance du document Doc. 11.10.3 (Rev.1) et demande instamment au Comité de ne pas réduire les propositions budgétaires tout en ajoutant des tâches au Secrétariat, lui confiant par là une charge de travail trop lourde.

Le Président déclare que compte tenu de la réalité fiscale de la situation budgétaire actuelle, le travail du Comité consiste à examiner les propositions, trouver un consensus et recommander des priorités au cas où des coupes devraient être faites dans le budget. Plus important encore, le Comité doit recommander une limite budgétaire globale dans laquelle le Secrétariat doit travailler. Le Président suggère que le Comité examine d'abord les autres documents puis passe au document Doc. 11.10.3 (Rev.1). Il note également que les délibérations du Comité pourrait se prolonger la deuxième semaine de la session, surtout si les décisions des autres Comités ont des implications financières.

4. Financement externe

Le Secrétariat présente le document Doc. 11.4 et se réfère au tableau 1 où figure la liste des 21 donateurs qui ont fourni au total CHF 2.387.588 entre 1997 et 1999. Le Japon a été le plus important donateur suivi par le Royaume-Uni et les Etats-Unis d'Amérique. Les contributions extrabudgétaires ont été importantes en ce qu'elles ont permis à des

participants d'être présents à la session (210 participants), et pour les projets sur les espèces, la formation, l'application de la Convention et la lutte contre la fraude. Le document donne des informations sur la manière dont les fonds ont été utilisés, dont la répartition régionale a été équilibrée, sur les points où des problèmes d'exécution sont apparus, et sur les projets pour lesquels des fonds sont recherchés et les projets approuvés sous condition. Les projets approuvés n'ayant pas intéressé les donateurs ont été automatiquement supprimés après trois ans. Le Comité permanent peut imposer des conditions et si la Partie concernée n'y donne pas suite ou ne répond pas, le projet est supprimé.

La délégation du Japon déclare que le Japon a appuyé de nombreux projets. Certains fonds n'ont pas été utilisés et auront une affectation particulière. Le Japon, compte tenu de sa situation financière, ne sera pas en mesure de verser des dons aussi importants que dans le passé. La délégation du Royaume-Uni déclare que si son pays est heureux d'avoir appuyé financièrement des projets, il est préoccupé par les 13% de frais administratifs que le PNUE a l'intention de prélever sur le financement externe volontaire; la délégation du Royaume-Uni déclare que cela pourrait avoir des effets négatifs sur les futures contributions volontaires. Le Président note que cette question est en train d'être discutée avec le PNUE.

L'observateur du *Conservation Treaty Support Fund* (CTSF) signale que USD 26.500 ont été versés directement pour le projet S-09, "Rétablissement et réintroduction du pangolin du Cap", qui présente un grand intérêt pour les autres sous-espèces de pangolins et d'autres espèces en cours de rétablissement et de réintroduction. Des fonds sont également disponibles pour lancer le projet S-104, le budget ayant été réduit et le projet pouvant être combiné avec un autre sur un crocodile voisin. Le CTSF a peut-être financé directement d'autres projets; il en informera le Secrétariat.

Le Président estime qu'il est très important de ne pas ignorer les contributions du financement externe, en particulier avec l'adoption de la Vision d'une stratégie. Il faudra peut-être accélérer le processus d'approbation et de suppression des projets n'ayant pas obtenu de fonds, afin de tenir cette liste à jour et aussi correcte que possible. En l'absence d'autres commentaires, le Président déclare que le document est approuvé.

1. Rapport financier pour 1997, 1998 et 1999

Présentant le document Doc. 11.10.1 (Rev.1), le Secrétariat note qu'il a dépensé 89% du budget approuvé pour 1997 et 80% de ceux pour 1998 et 1999. La diminution des dépenses en 1998 a porté principalement sur les salaires du personnel, les contrats de sous-traitance, les communications et les modifications décidées par SC40; en 1999, les salaires du personnel, les contrats de sous-traitance et les séminaires de formation ont été largement en-deça du budget prévu. Il remercie les Parties d'avoir fourni près de 90% de leurs contributions en 1999, comme indiqué à l'Annexe 3 et note que l'Annexe 4 indique les soldes accumulés provisoires du fonds d'affectation spéciale, d'un montant de CHF 4.793.808 à la fin de 1999 avec un retour sur investissement nettement plus élevé. L'Annexe 5 prévoit un déficit pour 2000 mais seulement parce qu'il n'est pas tenu compte des contributions au fonds d'affectation spéciale versées durant l'année.

Le Président félicite les Parties pour le taux de versement des contributions de 90% et félicite le Secrétariat pour l'amélioration des recettes d'investissement. S'ensuit une longue discussion et une série de précisions apportées par le Secrétariat concernant en général l'Annexe 2 (dépenses effectives en 1999). En réponse à une question de la délégation du Japon, le Secrétariat indique que les salaires du personnel, à la ligne 11 du budget, représentent moins que le budget approuvé par suite du processus de recrutement établi par le PNUE pour pourvoir les postes vacants de chefs d'unités, et en raison du délai dans la nomination de membres du personnel. La délégation des Etats-Unis d'Amérique, appuyée par la délégation de la Nouvelle-Zélande, suggère de créer des notes en bas de page pour signaler les écarts importants. Le Secrétariat indique que cela peut se faire. La délégation de la Nouvelle-Zélande propose qu'à cette fin, un écart de 20% entre le budget et les dépenses soit considéré comme important. Le Secrétariat explique à la délégation de la Nouvelle-

Zélande que l'augmentation des frais de traduction de documents, qui passent de CHF 16.667 à CHF 119.143, est due au grand nombre de documents soumis aux sessions du Comité permanent, aux questions relatives aux éléphants, à la préparation de la présente session et au groupe de travail sur le Plan stratégique. Les délégations des Etats-Unis et du Royaume-Uni se déclarent préoccupées par l'inexactitude des estimations budgétaires. Le Secrétariat note que les écarts sont bien moindres que les années précédentes, où ils étaient souvent de 40%. Il est laissé à la discrétion du Secrétariat de transférer entre des lignes budgétaires des montants pouvant atteindre 20%; au-delà, il doit consulter le Comité permanent et le PNUE.

Le Secrétariat indique à la délégation du Canada que les fonds du budget affectés aux études sur le commerce important ont été transférés à la formation. Il n'y a pas eu autant d'études que prévu sur les plantes; des fonds externes en ont couvert certaines; d'autres ont été reportées à cette année. Plusieurs délégations, notamment celles de l'Autriche, se déclarent préoccupées par le chiffre du déficit au 31 décembre 1999 figurant à l'Annexe 5. La délégation du Royaume-Uni suggère note de bas de page pour indiquer que les contributions anticipées en 2000 n'ont pas été incluses. Sur cette base, et étant entendu que les dépenses excédentaires importantes et les fonds sous-utilisés feront l'objet de notes de bas de page, le Président déclare que le document est approuvé.

2. Dépenses estimées pour 2000

Le Secrétariat présente le document Doc. 11.10.2; il se réfère au point 2 qui souligne que les priorités et les moyens de réaliser certaines activités du Secrétariat ont changé depuis l'adoption du budget à la 10^e session de la Conférence des Parties, en juin 1997. Cela a nécessité de mettre à jour le budget indiqué dans l'Annexe. La présente session, par exemple, a dû être déplacée de 1999 à 2000. Le Comité permanent a approuvé ces modifications. Les sept nouveaux postes approuvés par le Comité permanent devraient être financés par des prélèvements sur le solde excédentaire du fonds d'affectation spéciale.

Le Secrétariat répond comme suit à diverses questions posées par des délégations et par l'observateur d'IWMC. La ligne budgétaire sur les sessions du Comité permanent a été réduite parce que les seules sessions prévues devaient avoir lieu en conjonction avec la présente session. Une partie de l'augmentation de la ligne sur la rémunération du personnel est due aux sept nouveaux postes. Les postes vacants figurent dans l'organigramme du document Doc. 11.9.2. Sur les dépenses estimées à CHF 8.833.210, un montant de CHF 1,9 million proviendrait du solde du fonds d'affectation spéciale si les documents étaient acceptés. La priorité est donnée à l'assistance législative aux petits Etats insulaires en développement, en particulier dans les Caraïbes. Les recettes pour 2000 pourraient atteindre CHF 6,3 millions, ce chiffre incluant les contributions actuelles et celles des années précédentes. Tout ce qui toucherait à l'indemnisation du Secrétaire général proviendrait de la ligne budgétaire sur les cadres. Le Secrétariat indique au Japon que si le Comité du budget examinera les implications budgétaires des documents pour 2001 et les années suivantes, il ne réexaminera pas le document Doc. 11.10.2 qui concernent le budget pour 2000. Concluant la discussion, le Président déclare que le document est approuvé.

9. Rapports du Secrétariat

2. Personnel du Secrétariat

Le Président aborde le document Doc. 11.9.2 parce que certaines délégations n'ont pas apporté les documents qu'il avait souhaité examiner durant cette séance. Le Secrétariat souligne que les raisons justifiant la création de ces postes sont indiquées à l'Annexe 1. Les sept nouveaux postes, dont un est encore vacant, seraient financés sur l'excédent du solde. Trois autres postes – assistant à la communication/contrôle des opérations, chargé de la gestion de l'information, et chargé de l'assistance régionale – ont été demandés et seraient couverts par le fonds d'affectation spéciale.

En réponse à des questions des délégations du Canada et de la Nouvelle-Zélande, le Secrétariat déclare ce que la plupart des contrats sont d'une durée d'un an sauf si des fonds sont disponibles pour une période plus longue, auquel cas les contrats sont de deux ans. Le Comité permanent a discuté des postes d'assistant à la communication/contrôle des opérations et de chargé de l'assistance régionale mais ne les a pas approuvés. Le premier de ces postes a suscité moins d'intérêt bien qu'il y ait constamment des plaintes au sujet de la communication avec le Secrétariat. L'un des sept nouveaux postes est celui de chargé de l'assistance à l'Afrique francophone; un intérêt plus grand a été manifesté pour un poste supplémentaire pour l'Asie ou pour l'Amérique centrale et du sud et les Caraïbes mais le Comité permanent n'a pas voulu s'engager pour plus de sept nouveaux postes. Le Secrétariat indique qu'il recherche des experts pour les pourvoir, compte tenu des charges de travail imposées par les résolutions et du fait que certains cadres consacrent 30% de leur temps à des tâches régionales et 70% à l'administration. Il indique que les raisons justifiant la création du poste du chargé de la gestion de l'information sont indiquées dans les points 3 à 6 du document Doc. 11.10.3 (Rev. 1).

En conclusion, le Président déclare que pour préparer la séance de l'après-midi, les délégations devraient passer en revue les discussions de la première séance (celle du soir), le précédent créé à la 10^e session de la Conférence des Parties de prélever des fonds sur l'excédent du solde du fonds d'affectation spéciale pour le fonctionnement du Secrétariat (sans que le solde soit jamais inférieur à CHF 2,3 millions), et la demande d'augmentation de la contribution des Parties. Un document d'information indiquant plusieurs scénarios pour 2002-2002 est distribué.

La séance est levée à 12 heures.

Président:	K. Stansell (Etats-Unis d'Amérique)
Secrétariat:	J. Armstrong A. Burke M. Jankowska
PNUE:	B. Bendahmane T. Kapiga S. Kurdjukov
Rapporteur:	G. Furness

Questions stratégiques et administratives

10. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

Le Président présente un document d'information intitulé "Divers scénarios budgétaires", couvrant la période biennale 2001-2002, fondé sur les chiffres fournis dans le document Doc. 11.10.3 (Rev. 1), Annexe 1a. Il présente les scénarios suivants:

Scénario 1: budget approuvé par la Conférence des Parties à sa 10^e session pour 2001-2002 mais ne reflétant pas le coût des sept nouveaux postes approuvés par le Comité permanent, de CHF 1.339.000 par an.

Scénario 2: budget approuvé par la Conférence des Parties à sa 10^e session, incluant le coût des sept nouveaux postes.

Scénario 3: tous les besoins sont couverts, y compris les activités prioritaires approuvées par la Conférence des Parties à sa 10^e session, et les décisions ultérieures du Comité permanent.

Le niveau actuel des contributions annuelles au fonds d'affectation spéciale pourrait financer intégralement chacun des scénarios. Les fonds supplémentaires devraient être tirés de l'excédent du solde accumulé du fonds d'affectation spéciale si les contributions au fonds n'étaient pas augmentées en 2001 et 2002. Et en supposant que le solde du fonds d'affectation spéciale n'atteigne pas moins de CHF 1 million au début de chaque année, certains des postes budgétaires (indiqués sur une liste jointe) pourraient ne pas être couverts faute de financement.

Le document montre aussi le niveau de financement supplémentaire qui pourrait être généré en 2001-2002 par des augmentations des contributions de 5%, 10% et 15% par an.

Le document suscite un long débat qui montre que plusieurs délégations ne comprennent pas les divers scénarios. Les délégations des pays suivants: Allemagne, Australie, Etats-Unis d'Amérique, Japon, Nouvelle-Zélande, Royaume-Uni et Suisse, ont les questions et les préoccupations suivantes.

Les différences entre les scénarios sont difficiles à distinguer. Il est difficile de savoir quels projets seraient supprimés dans un scénario ou dans un autre. Il serait prématuré d'examiner les coupes prévues quand les dépenses sont 20% inférieures au budget. Quelles seraient les projections pour la période triennale suivante si l'on suit l'un des scénarios de 2001-2002? Plusieurs délégations demandent une approche ligne par ligne. Elles s'inquiètent aussi du niveau du solde du fonds d'affectation spéciale au début de 2003 et des niveaux changeant des excédents. Quelles sont les incidences du non-financement de certains postes indiqués dans la

liste jointe au document d'information? Pourquoi sept nouveaux postes ont-ils été ajoutés alors qu'un financement suffisant n'a pas été alloué pour l'avenir?

En réponse, le Président et le Secrétariat déclarent que le document a été établi pour répondre aux opinions exprimées à la première séance du Comité. Le budget pour 2001-2002 présenté dans le document Doc. 11.10.3 (Rev. 1) représente une augmentation de 13% par rapport à l'estimation budgétaire fournie à la 10^e session de la Conférence des Parties, sans compter les sept nouveaux postes ajoutés avec l'approbation du Comité permanent. Le Plan à moyen terme approuvé par la Conférence des Parties à sa 10^e session couvre cinq ans (1998-2002) mais le niveau des contributions de CHF 6,3 millions par an ne s'applique qu'à 1998-2000. Le plan de travail approuvé pour 2001-2002 suppose un niveau de contributions supérieur, comme indiqué dans l'annexe 2 du document Doc. 11.10.3 (Rev.1). L'importante augmentation des postes d'activité et une réserve d'au moins CHF 1 million dans le fonds d'affectation spéciale nécessitent clairement une augmentation des contributions en 2001-2002. Le Secrétariat estime que les Parties en ont débattu et sont convenues à la 10^e session de la Conférence des Parties d'une augmentation de 19% pour le plan de travail 2001-2002. La délégation du Japon se déclare préoccupée par l'interprétation du Secrétariat de la résolution Conf. 10.1, selon laquelle la Conférence des Parties, à sa 11^e session, devrait avoir l'occasion de revoir l'augmentation en tenant compte du rapport du Secrétariat sur la situation financière après la 10^e session de la Conférence des Parties. Le Secrétariat convient qu'une clarification de l'engagement des Parties pour cette décision s'impose.

Le Président note que le tampon représenté par le solde reporté du fonds d'affectation spéciale pourrait tomber sous le niveau nécessaire pour continuer les activités en 2003 sans augmentation des contributions. Concernant les sept nouveaux postes, le Secrétariat estime que les Parties lui ont dit d'aller de l'avant et de s'attendre à un financement accru. A la fin de 2002, il ne restera probablement que CHF 600.000 au fonds d'affectation spéciale – pas assez pour poursuivre les activités dans le respect des règles des Nations Unies.

La discussion montre clairement que la confusion subsiste quant aux divers scénarios; les délégations des Etats-Unis d'Amérique, du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse estiment qu'une autre approche est nécessaire. Celle de la Nouvelle-Zélande suggère que le Comité revienne à l'examen du budget original, proposé dans le document Doc. 11.10.3 (Rev.1). Le Président et le Secrétariat acquiescent, notant que le débat tourne en rond et qu'il faudra aussi prendre en compte toutes les implications pour la prochaine session de la Conférence des Parties. Le niveau de report minimal de CHF 2,3 millions convenu par la Conférence des Parties à sa 10^e session sera-t-il maintenu? Les contributions augmenteront-elles?

La délégation du Japon suggère, au vu de la sous-utilisation passée des crédits, que les sept nouveaux postes soient financés par des prélèvements sur l'excédent. Les délégations des Etats-Unis d'Amérique et de la Suisse suggèrent de ne financer que certains des sept nouveaux postes sur l'excédent du solde; la délégation de la Nouvelle-Zélande, appuyée par celle des Etats-Unis d'Amérique, suggère de ramener à CHF 1,5 million la limite du prélèvement sur l'excédent. Il en est ainsi décidé. La délégation du Royaume-Uni suggère d'envisager une coupe de 20% sur tous les postes à l'exception de celui du personnel. Cette suggestion est acceptée.

Au vu de la confusion créée par les différents scénarios, le Secrétariat indique qu'il peut fournir des informations sur les effets d'une réduction du programme sur certains projets, lesquels pourraient cependant obtenir un financement extérieur. Le Président accepte et note que les Parties pourront ensuite indiquer les priorités. La délégation des Etats-Unis d'Amérique estime que certaines postes habituellement sous-utilisés pourraient supporter une réduction de plus de 20%, ce qui donnerait au Secrétariat une certaine marge de manœuvre s'il estime que d'autres projets ne peuvent être diminués que de 15%. Le Président demande au Secrétariat de fournir à la séance suivante, les informations dont il a parlé sur des projets précis, et des informations sur les effets d'autres suggestions faites pendant la session. La séance est levée à 16 heures.

Président :	K. Stansell (Etats-Unis d'Amérique)
Secrétariat :	J. Armstrong M. Jankowska
PNUE :	E. Ortega
Rapporteurs :	M. Jenkins C. Lippai

Le Président note que trois délégations ont soumis des modifications au document Fin. 11.1 et indique qu'elles seront incorporées dans les procès-verbaux de la session.

Questions stratégiques et administratives

10. Financement et du budget Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

3. Budget pour 2001-2002 et Plan à moyen terme pour 2001-2005

Le Président ouvre la discussion en notant que certains des projets de décision de la présente session ont des incidences financières majeures; il conseille aux Parties d'en prendre note en examinant le budget proposé.

Suite à des demandes faites lors de séances précédentes du Comité, le Secrétariat a établi un nouveau scénario pour 2001-2002. Il est distribué comme document officiel. Dans le nouveau scénario, tous les nouveaux postes budgétaires inclus dans les estimations budgétaires originales proposées pour 2001-2002 dans le document Doc. 11.10.3 (Rev.1) ont été retirés et une réduction de 20 % a été imposée aux autres postes sauf à celui des dépenses de personnel. Comme demandé par le Comité à ses séances précédentes, la moitié du coût des sept nouveaux postes approuvés par le Comité permanent a été inscrite dans le budget du nouveau scénario, l'autre moitié étant incluse dans le prélèvement sur la réserve du fonds d'affectation spéciale. Il est souligné que le nouveau scénario n'inclut pas les trois nouveaux postes qui s'ajoutent aux sept approuvés par le Comité permanent. En réponse à une question de la délégation de la Suisse, le Secrétariat précise qu'il n'a inclus dans le nouveau scénario aucun montant qui pourrait être obtenu comme intérêts du solde du fonds d'affectation spéciale (ce montant était de l'ordre de CHF 270.000 en 1999) mais qu'il a inclus les contributions des nouvelles Parties.

Le Secrétariat a ensuite examiné de près le budget du nouveau scénario et identifié ce qu'il considère être des lignes budgétaires prioritaires. Il les a regroupées sous trois rubriques: CdP/Comité permanent; Activités; Fonctionnement du Secrétariat. A la rubrique Postes budgétaires réduits, il présente les déficits résultant de la réduction de 20% par ligne budgétaire pour les lignes prioritaires pour 2001 et 2002, ainsi que l'ensemble des allocations budgétaires pour les trois nouvelles activités approuvées par le Comité permanent depuis la 10^e session de la Conférence des Parties (assistance aux autorités scientifiques, groupe de travail sur les critères et bulletin). Le Secrétariat explique qu'il a laissé hors de cette liste toutes les lignes budgétaires existantes qui sont en général sous-utilisées.

Le Président note qu'il revient au Comité de prendre les décisions sur ces postes budgétaires; il demande si les déficits devraient être financés par des fonds provenant d'autres sources, par des prélèvements sur l'excédent du solde du fonds d'affectation spéciale, ou ne pas être financés.

Plusieurs délégations remercient le Secrétariat pour avoir préparé aussi rapidement le nouveau scénario et demandent des éclaircissements sur divers points. Des délégations relèvent que certaines lignes budgétaires, comme les voyages pour des séminaires du personnel, incluses dans la liste des postes budgétaires réduits, ont en fait été sous-utilisées ces dernières années.

La délégation du Japon demande pourquoi le coût total des sept nouveaux postes prévu pour 2001-2002 indiqué dans le document officiel (CHF 3.026.140, soit le double du montant des 3,5 équivalents-postes à financer par prélèvement sur l'excédent du solde comme noté au bas de la page 2) et celui figurant dans le document Doc. 11.10 (Rev.1) (CHF 2.678.000) sont différents. Le Secrétariat explique que le premier chiffre inclut les 13% de frais administratifs et le second non, car il figure dans la ligne budgétaire pour l'ensemble des frais administratifs.

La délégation du Japon souhaite savoir comment le chiffre de 4 millions de francs suisses du solde projeté du fonds d'affectation spéciale au 1^{er} janvier 2001 a été obtenu. Le Secrétariat explique que le solde du fonds d'affectation spéciale reporté en 2000 est de CHF 4.738.808. Les contributions impayées pour 1999 et les années précédentes se montent à CHF 1.305.000. Les contributions des Parties pour 2000 se monteront à CHF 6.300.000, ce qui donne des ressources projetées d'environ CHF 12.400.000 pour 2000. Avec la compression de dépenses pour 2000, les sorties totales devront représenter CHF 8.475.000, ce qui laisse un solde projeté de CHF 3.933.003 reporté en 2001. Ce chiffre a été arrondi à 4 millions.

En réponse à une observation de l'observateur de l'IWMC – *World Conservation Trust*, selon lequel le budget tel qu'il est approuvé doit couvrir tous les coûts, le Président note que le travail du Comité est d'approuver un budget final et de déterminer ensuite quelle partie doit être financée avec les contributions des Parties et laquelle doit l'être par des prélèvements sur la réserve du fonds d'affectation spéciale.

Le Président observe que si la réserve du fonds d'affectation spéciale est maintenue à CHF 1,5 million pendant toute la période de 2001-2002, le nouveau scénario laissera CHF 986.930 disponibles dans cette période. En réponse à des questions sur l'augmentation des contributions des Parties, il indique que le nouveau scénario entraîne une augmentation des contributions de 2000: de 10% en 2001 et de 15% en 2002. La délégation de l'Autriche note que dans le nouveau scénario, le budget projeté pour 2001 (CHF 6,9 millions) est pour l'essentiel le chiffre des dépenses de 1999; elle demande pourquoi une augmentation de 10% des contributions est nécessaire. Le Président explique que les contributions pour 1999 représentaient environ CHF 6,3 millions et que le reste a été obtenu grâce à l'effort considérable fait pour percevoir les arriérés de contributions. Cependant, dans le nouveau scénario, les CHF 6,9 millions pour 2001 devront être couverts par les contributions des Parties.

L'attention se porte ensuite sur la question des priorités dans la liste des postes budgétaires réduits dans le nouveau scénario. La délégation de la Colombie note de sérieux déficits pour des activités qu'elle juge importantes, comme le groupe de travail sur les critères. L'observateur de TRAFFIC souligne l'importance de ces activités. La délégation des Etats-Unis d'Amérique fait observer que comme CHF 65.000 seulement ont été dépensés pour l'assistance aux autorités scientifiques en 1999, il pourrait être possible de réduire le montant qui lui a été alloué sur les CHF 150.000 FS budgétisés.

L'observateur du Centre de surveillance continue de la conservation mondiale de la nature (WCMC) attire l'attention des participants sur les postes budgétaires intitulés Surveillance continue du commerce et appui technique (WCMC), Site CITES sur Internet, Serveur CITES et Liste des espèces CITES et les annexes CITES annotées. Il note que le budget actuel pour ces activités ne reflète pas les coûts de tenue des données qui sous-tendent ces activités, ni ne prennent en compte le niveau accru de la tâche d'établissement de rapports et des exigences de l'analyse des données compte tenu du nombre croissant des Parties. La délégation des Etats-Unis d'Amérique reconnaît l'importance de la surveillance du commerce et du soutien technique fourni par le WCMC. La délégation de la France, appuyée par celle de la Suisse, est opposée à toute réduction du budget alloué à la traduction, soulignant l'importance vitale de cette activité dans le fonctionnement de la Convention.

Après discussion des lignes budgétaires sur le fonctionnement du Secrétariat, la délégation de la Nouvelle-Zélande, appuyée par celle du Royaume-Uni, note que les dépenses du Secrétariat n'ont été que de 80% du budget des deux dernières années; elle propose de supprimer tout le groupe

de la liste des priorités avec une note indiquant que si cela devait entraîner des problèmes de fonctionnement, il faudrait en référer au Comité permanent. Il y a consensus sur ce point.

En réponse à la suggestion de financer les activités prioritaires du programme avec des fonds prélevés sur l'excédent du solde disponibles pour 2001-2002 (CHF 986.930 dans le nouveau scénario), l'observateur du PNUE déclare que cela ramènerait le solde du fonds d'affectation spéciale à CHF 1,5 million, ce qui ne laisserait pas de marge de sécurité à la fin de la période. Il persiste à dire que ce chiffre doit être maintenu au cas où il y aurait des problèmes de liquidités ou de déficit des contributions.

Le financement des nouveaux postes approuvés par le Comité permanent est examiné. Si tous les fonds à prélever sur l'excédent du solde pour 2001-2002 étaient utilisés pour financer les activités prioritaires du programme, à la fin de 2002, les 3,5 postes financés par un prélèvement sur l'excédent du solde dans le nouveau scénario devraient être supprimés ou être payés par une augmentation des contributions des Parties; autrement, la réserve du fonds d'affectation spéciale de CHF 1,5 million devrait être réduite.

Une brève suspension de séance permet aux délégations d'avoir une discussion informelle. La délégation de la Nouvelle-Zélande fait ensuite rapport sur les points qui se sont dégagés de cette discussion. Premièrement, le nouveau scénario prévoit une réduction budgétaire de 20% mais il y a quand même une augmentation de 10-15% des contributions des Parties pour la prochaine période biennale. Deuxièmement, il est préoccupant de constater que des activités du programme ont été transférées dans la liste des postes budgétaires réduits. Troisièmement, les nouveaux postes approuvés par le Comité permanent seront une charge continue. La délégation demande au Secrétariat de préparer un scénario révisé répondant aux conditions suivantes: le nombre de nouveaux postes sera ramené de sept à quatre, dont deux financés par le budget et deux par un prélèvement sur l'excédent du solde du fonds d'affectation spéciale; les deux autres groupes de lignes budgétaires de la liste des postes budgétaires réduits (CdP/Comité permanent et Activités) seront remis dans le budget; il n'y aura pas d'augmentation des contributions des Parties, de sorte que s'il faut des fonds supplémentaires, ils seront prélevés sur l'excédent du solde du fonds d'affectation spéciale.

La délégation de la Suisse, appuyée par la délégation du Japon, demande que les CHF 200.000 inscrits comme prévisions d'intérêts du solde du fonds d'affectation spéciale soient inscrits dans le scénario révisé; elle estime que les postes de voyages pourraient être encore réduits, de façon à financer un poste supplémentaire.

La délégation de la France demande comment les 13% du budget alloués à l'appui PNUE sont dépensés. Le Secrétariat explique que trois postes du Secrétariat sont directement financés par le PNUE (cadre chargé de l'administration et de la gestion des fonds, assistant à l'administration et assistant aux finances). L'observateur du PNUE note que la question a déjà été soulevée bien des fois et explique que le chiffre a été fixé par l'Assemblée générale pour faire en sorte que l'administration des conventions ne devienne pas une charge pour le PNUE. Il a essayé de mener à bien cet exercice en 1999 et l'a trouvé difficile parce qu'aucune unité n'est affectée spécifiquement aux questions concernant la CITES au sein de l'ONUN, et l'ONU n'exploite pas de système de comptabilité à la gestion du temps. Il essaiera toutefois de fournir de plus amples informations au Comité à sa prochaine séance.

La délégation de la Colombie demande que tous les scénarios révisés soient communiqués dans les trois langues de travail de la Convention. Le Président, tout en comprenant cette demande, déclare que c'est très difficile pour les documents officiels compte tenu du temps imparti; il demande la compréhension du Comité. La séance est levée à 11 h 35.

Président:	K. Stansell (Etats-Unis d'Amérique)
Secrétariat:	J. Armstrong M. Jankowska
PNUE:	E. Ortega
Rapporteurs:	M. Jenkins C. Lippai

Questions stratégiques et administratives

10. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

3. Budget pour 2001 – 2002 et Plan à moyen terme pour 2001-2005

Le Président convoque à nouveau le Comité et demande au Secrétariat d'expliquer le budget révisé qu'il a préparé. Le Secrétariat rappelle aux Parties que le nombre de nouveaux postes a été ramené de sept à quatre et que deux de ces postes seraient financés sur le solde excédentaire, pour un montant de CHF 953.946, et que les deux autres seraient imputés sur le budget ordinaire. Les autres modifications apportées au budget sont les suivantes: suppression de la rubrique "Fonctionnement du Secrétariat" à la page 3 du précédent scénario et réinsertion des deux premières rubriques budgétaires dans le budget total du scénario révisé. Le Secrétariat explique que le nouveau solde projeté du fonds d'affectation spéciale au 1^{er} janvier 2001, qui comprend les intérêts projetés pour l'an 2000 (CHF 809.830), s'établit maintenant à CHF 4.133.003, tandis que la réserve du fonds d'affectation spéciale reste inchangée à CHF 15 millions. Le Secrétariat récapitule le scénario révisé, précisant que les fonds du solde excédentaire disponibles pour l'exercice biennal 2001-2002 sont passés de CHF 986.930 à CHF 1.679.054. Il reste un déficit budgétaire de CHF 1.246.053, qu'il faudra combler par une augmentation globale de 10% des contributions des Parties par rapport aux contributions du précédent exercice biennal.

Au cours du débat qui s'ensuit, des précisions sont demandées au sujet des quatre nouveaux postes; le Secrétariat renvoie les participants à l'organigramme du personnel du Secrétariat figurant dans le document Doc. 1.9.2, Annexe 1. Le Secrétariat juge qu'il ne serait pas approprié d'examiner individuellement chaque poste ou chaque titulaire des postes à la présente session, car cela reviendrait à pratiquer une "microgestion" du Secrétariat. Il indique qu'il s'est contenté d'inclure le coût des postes de rang élevé dans le budget révisé. La délégation japonaise précise que les quatre nouveaux postes comprennent trois postes P4 et un P3. Le Secrétariat répond que comme les calculs ont été fondés sur la base de quatre postes P4, il faudrait dans la pratique débloquer CHF 30.000 pour réaliser le scénario révisé.

La délégation australienne estime que le scénario révisé est une bonne base de départ pour poursuivre les discussions. Toutefois, elle fait certaines observations au sujet des tâches du Secrétariat. Elle déclare qu'elle attache une grande priorité à l'Unité d'assistance à la lutte contre la fraude et à l'Unité de renforcement des capacités; elle estime que le poste d'analyste juridique et de la politique commerciale devrait être retenu en priorité et que celui de chargé du renforcement des capacités (projet) devrait être inclus comme cinquième poste à financer sur d'éventuelles économies faites sur le fonds d'affectation spéciale. Elle ajoute qu'elle préférerait que la réserve du fonds d'affectation spéciale soit ramené à CHF 1 million et que les CHF 500.000 ainsi dégagés servent à combler le déficit de manière que

l'augmentation des contributions des Parties ne soit que de 6 à 7%. Le Secrétariat répond que le financement disponible n'est pas suffisant pour un cinquième poste.

L'observateur du PNUE avertit les Parties de la situation difficile à laquelle elles devront faire face si elles décidaient d'abaisser leur réserve à CHF 1 million, estimant que le montant de CHF 1,5 million est déjà dangereusement bas. Il ajoute que le solde projeté du solde du fonds d'affectation spéciale au 1^{er} janvier 2001 (CHF 4.133.000) dépend du prompt paiement des Parties. Il ajoute que le budget révisé ne laisse qu'une faible marge de manœuvre et réitère sa suggestion de maintenir la réserve du fonds d'affectation spéciale à CHF 1,5 million.

Les délégations de l'Australie, de l'Autriche et de la Suisse, acceptent les remarques formulées par l'observateur du PNUE mais estiment que l'on peut en toute sécurité ramener la réserve du fonds d'affectation spéciale à CHF 1 million, les dépenses étant généralement inférieures aux prévisions et compte tenu des variations entre le budget et les dépenses au cours des précédents exercices.

Le Secrétariat craint que si la CITES poursuit son travail au rythme actuel sans pouvoir disposer du solde excédentaire, une augmentation des contributions des Parties de 40 à 50% serait nécessaire pour maintenir le status quo en 2003. Il ajoute que l'augmentation prévue de 19-20% n'a pas été examinée à la session en cours et espère que cette question sera soulevée à la prochaine session de la Conférence des Parties car le niveau du financement actuel n'est pas viable pour la CITES.

La délégation colombienne s'inquiète du fait que le budget révisé ne semble pas conforme au Plan stratégique figurant dans le document Doc. 11.12.2, qui a été adopté en séance plénière. Le plan attache une grande importance à l'amélioration de l'application régionale de la Convention. La délégation colombienne souscrit aux observations formulées par la délégation australienne et souligne que le renforcement des capacités est un aspect important des considérations budgétaires, particulièrement pour la région Amérique centrale et du sud et Caraïbes. La délégation colombienne se déclare inquiète de ce que même avec une augmentation des contributions des Parties de 10%, la région ne paraît bénéficier de cette augmentation qu'au niveau de l'assistance régionale. La délégation japonaise constate que de nombreux pays de la région Asie ont besoin d'une assistance pour le développement des capacités et la lutte contre la fraude. Le Secrétariat souligne qu'il attache une grande importance au renforcement des capacités dans ces régions.

Le Président conclut que tout financement disponible qui découlerait d'une réduction de la réserve du fonds d'affectation spéciale pourrait servir à financer le cinquième poste, étant entendu que le Secrétariat conserverait une certaine souplesse pour trouver des candidats remplissant les qualifications requises. A la suite d'une nouvelle discussion sur la question, le Secrétariat convient qu'il faut laisser dans une certaine mesure à sa discrétion les postes à pourvoir et ajoute que le Comité du budget n'est pas l'instance appropriée pour en discuter.

La délégation mexicaine, se référant au document Doc. 11.12.4, concernant le financement de la conservation, suggère que l'application du projet de décision figurant à l'Annexe à ce document pourrait permettre de réduire les fonds alloués à certains postes budgétaires.

La délégation française demande des éclaircissements sur le barème des contributions versées par les Parties et demande si le plafond de 25% prévu par l'ONU s'applique aux Parties à la Convention. Elle ajoute que si la CITES suit ce barème, elle souhaiterait que la contribution versée par les Etats-Unis d'Amérique plafonne à 25% comme c'est actuellement le cas. Le Président, après avoir discuté de la question avec le Secrétariat, précise que les contributions applicables à la CITES varient en fonction des Parties mais que le Comité n'est guère l'instance qui peut en discuter. La délégation des Etats-Unis d'Amérique répond que la contribution de son pays est volontaire et approuve la remarque du Président, à savoir que le Comité du budget n'est pas l'instance qui peut en discuter.

Le Président fait observer que toute décision concernant le budget biennal aura des incidences sur le budget triennal; il demande donc instamment aux Parties d'achever la tâche entreprise. Se référant au projet de résolution figurant dans l'Annexe 6 au document Doc. 11.10.3 (Rev. 1), il suggère que la plupart des amendements examinés au cours de la séance soient incorporés dans ce document et qu'un document révisé soit préparé pour examen. Il ajoute que les activités prioritaires non encore financées sont recensées durant la séance et recommande d'ajouter une annexe au nouveau projet de résolution donnant la liste de toutes ces activités et indiquant si elles devraient ou non être financées sur le solde excédentaire ou par d'autres sources. Il obtient du Comité l'autorisation de faire figurer sur cette liste deux nouveaux postes qui seraient financés sur le solde excédentaire; il déclare qu'il préparera le document demandé. Le Comité approuve le budget par acclamation, étant attendu que tout nouvel éclaircissement sur les nouveaux postes à financer sera fourni par le Secrétariat.

9. Rapport du Secrétariat

2. Personnel du Secrétariat

Le Président rappelle aux Parties le document Doc. 11.9.2, renvoyé au Comité par la séance plénière, précisant que les travaux ont été achevés durant la discussion du point 10.3 de l'ordre du jour. Il conclut en informant les délégations que le résultat de ces discussions sera noté dans le rapport à la séance plénière.

40. Assistance aux autorités scientifiques pour l'avis de commerce non préjudiciable

Le Président explique le document Doc 11.40 a été renvoyé au Comité du budget en raison de ses incidences sur le budget biennal. Il signale que le budget annuel actuel pour 2001 et 2002 pour l'assistance aux autorités scientifiques est de CHF 150.000, inclus dans le budget approuvé plus tôt dans le courant de la séance. Il en est pris note.

13. Mandat des comités permanents

Le Président présente le document Doc 11.13, devenu Com. 11.1, comme projet de résolution sur le mandat des comités permanents. Ce document approuve un membre supplémentaire aux comités permanents de la région Afrique, sous réserve que le Comité du budget revoie les incidences budgétaires. En réponse à une question de la délégation des Etats-Unis d'Amérique, le Secrétariat explique que les incidences budgétaires de cette décision sont de l'ordre de CHF 5000 par an pour couvrir les voyages et l'indemnité journalière de subsistance et que ceux-ci seraient couverts dans le budget révisé. Répondant à une question des délégations de la Colombie, des Etats-Unis d'Amérique et de la Nouvelle-Zélande, le Président signale que le projet de résolution n'est pas propre aux Parties de la région Afrique et qu'un représentant supplémentaire de l'Amérique centrale et du sud et des Caraïbes a déjà été prévu dans le budget révisé. La délégation de la Nouvelle-Zélande note que le projet de résolution pourrait avoir d'autres implications financières à l'avenir, à mesure que davantage d'Etats deviennent Parties à la Convention.

En réponse à une question de la délégation du Japon concernant les frais de 13% sur les fonds de contrepartie proposés par le PNUE, le Secrétariat précise que si le président du Comité permanent en a discuté avec le PNUE, la question n'est pas résolue et le Comité du budget sera informé des résultats en temps voulu.

Le Président signale qu'une séance supplémentaire du Comité du budget sera nécessaire et qu'en conséquence, il demandera au Président de la séance plénière de différer l'examen du point 10 de l'ordre du jour pour permettre la tenue de cette séance et afin que les documents pertinents puissent être distribués comme le prévoit le règlement intérieur.

Le Président lève la séance à 16 h 45.

Président :	K. Stansell (Etats-Unis d'Amérique)
Secrétariat:	M. Jankowska
PNUE:	B. Bendahmane T. Kapiga S. Kurdjukov E. Ortega
Rapporteur:	G. Furness

Question stratégiques et administratives

10. Financement et budget du Secrétariat et des sessions de la Conférence des Parties

3. Budget pour 2001-2002 et plan à moyen terme pour 2001-2005

Le Président espère que cette séance du Comité sera la dernière, bien que des difficultés restent à surmonter. Il note que deux nouvelles questions sont soumises au Comité:

- 1) le projet de document Com. 11.21 préparé par le Président en consultation avec le Secrétariat, incorporant les décisions du Comité relatives au budget pour 2001-2002 et au plan à moyen terme pour 2001-2005, et
- 2) un document révisé projetant l'état du fonds d'affectation spéciale CITES sur la base de ces décisions.

Il souligne que le but de la présente séance n'est pas de rouvrir le débat mais de veiller à ce que les décisions déjà acceptées soient adéquatement reflétées dans le projet de résolution révisé. Le Président s'excuse de ce que le projet de document n'existe qu'en anglais. Lorsqu'il aura été accepté par le Comité, il sera traduit dans les deux autres langues de travail et communiqué à toutes les Parties 24 heures avant son examen en séance plénière, conformément au règlement intérieur. Pour ce faire, il a demandé au bureau de reporter au mercredi 19 avril le débat sur le budget en séance plénière.

Avant d'ouvrir le débat sur le projet de document, le Président récapitule les décisions prises concernant l'exercice biennal 2001-2002:

- 1) Le budget proposé par le Secrétariat pour son fonctionnement serait réduit de 20%; si cela devait poser des problèmes de fonctionnement, ces problèmes seraient renvoyés au Comité permanent.
- 2) Cinq des sept postes précédemment approuvés par le Comité permanent seraient imputés au budget, comme suit: la moitié des dépenses afférentes à quatre de ces postes (trois P4 et un P3) serait imputée au budget de base et l'autre moitié à la réserve du fonds d'affectation spéciale. Si des fonds devenaient disponibles, ils pourraient servir à financer le cinquième poste, le Secrétariat décidant quel poste serait pourvu. En réponse aux préoccupations des délégations de la Colombie et du Japon, le Secrétariat convient de noter que les Parties apportent un vif soutien à l'utilisation des fonds qui pourraient devenir disponibles pour l'application de la Convention, le renforcement des capacités et de la coordination régionale. Ces points sont pris en compte dans le projet

de document, conformément à la décision prise par la Conférence des Parties à sa 10^e session, habilitant le Secrétariat à prendre les décisions nécessaires en matière de personnel pour mettre en œuvre les priorités des Parties dans le cadre du budget global.

- 3) Le Secrétariat est autorisé à prélever sur le solde du fonds d'affectation spéciale pour combler les déficits, sous réserve que le solde en début d'exercice soit d'au moins CHF 1 million.

Ces décisions signifient que:

- 1) Le budget de l'exercice biennal 2001-2002 représente une augmentation de 26,5% par an par rapport au budget annuel moyen du précédent exercice triennal.
- 2) Ce budget nécessitera une augmentation de 6,1% des contributions annuelles des Parties.
- 3) Il nécessitera le prélèvement de CHF 3,1 millions sur le solde du fonds d'affectation spéciale.
- 4) En supposant une augmentation moyenne et modique de 1,5% par an par rapport au budget de l'exercice biennal 2001-2002, le budget pour l'exercice biennal 2003-2005 nécessitera, selon les projections, une augmentation maximale de 27,16% des contributions versées par les Parties, si le solde de CHF 1 million est retenu et si l'excédent n'augmente pas.

En réponse à des questions des délégations de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, le Président et le Secrétariat précisent que les contributions des Parties pour 2001 et 2002 seraient du même montant (6,1% par rapport aux contributions annuelles de l'exercice 1997-1999). Répondant à la délégation du Royaume-Uni, ils précisent que la diminution du barème des contributions proposé reflète les modifications apportées au barème des contributions en vigueur à l'ONU. La délégation des Etats-Unis d'Amérique fait part d'un souci d'ordre plus général, à savoir que le Secrétariat devrait à l'avenir exercer une plus grande responsabilité dans les questions fiscales et travailler en plus étroite collaboration avec les Parties sur toutes les questions financières. Le Secrétariat doit comprendre que les recettes et les dépenses doivent s'équilibrer et la croissance du budget doit être considérablement réduite. La délégation du Royaume-Uni souscrit à cette opinion, suggérant que le but 7 du Plan stratégique, qui demande d'améliorer et de consolider la base financière de la Convention, soit mentionné dans le document. Elle estime aussi que la lutte contre la fraude devrait être incluse en tant que priorité, ce qu'approuve le Président. La délégation de l'Australie s'inquiète des effets de la réduction du solde du fonds d'affectation spéciale à CHF 1 million sur le fonctionnement du Secrétariat en 2003; elle suggère d'identifier les projets distincts et ponctuels qui pourraient être achevés avant 2003. Les délégations du Japon, de la Nouvelle-Zélande et de la Suisse, ainsi que le Président, partagent cette préoccupation. Le Président suggère qu'un groupe de rédaction prépare un texte exprimant ces inquiétudes; ce texte sera inséré dans le document avant que celui-ci soit traduit et imprimé.

Le Président attire l'attention des participants sur les importantes modifications proposées concernant le projet de résolution présenté dans le document Doc. 11.10.3 (Rev.1), Annexe 6:

- 1) Un nouveau paragraphe commençant par CONSTATANT l'augmentation considérable du nombre de Parties a été ajouté à la fin du préambule pour expliquer la nécessité d'une augmentation du budget.
- 2) L'accord du Comité sur les dispositions budgétaires décrites ci-dessus apparaît dans le dispositif.

- 3) Un paragraphe du dispositif habilite le Secrétariat à procéder à des ajustements pour tenir compte des activités prioritaires, en liaison avec le Comité permanent.
- 4) Un paragraphe du dispositif met en œuvre les procédures à suivre pour supprimer les projets approuvés pour financement extérieur qui n'ont pas reçu ce financement, ou dont les auteurs ne remplissaient pas conditions posées par le Comité permanent.
- 5) Le dernier paragraphe du dispositif prévoit les services à la Convention dans les trois langues de travail, réitère que le Secrétariat est habilité à prendre les décisions en matière de personnel pour réaliser les priorités du budget global et, prévoit que tout nouveau travail ne sera entrepris que si des fonds supplémentaires sont approuvés ou si l'ordre de priorité des travaux est modifié.
- 6) Un texte devrait charger le Secrétariat de travailler en étroite collaboration avec le sous-comité des finances du Comité permanent, afin que le but 7 du Plan stratégique soit atteint, comme suggéré par la délégation du Royaume-Uni.
- 7) L'Annexe 3 récapitule les besoins de financement pour l'exercice triennal 2003-2005.
- 8) L'Annexe 4 donne la liste des postes de dépenses approuvés qui ont encore besoin d'un financement (ceux que le Secrétariat peut financer si des ressources devenaient disponibles). Cette liste pourrait être allongée si la séance plénière approuvait la création de groupes de travail sur différentes questions telles que les tortues d'eau douce et le commerce des ours. Cette annexe contient également une liste des postes budgétaires insuffisamment financés, réduits par la coupe de 20%.

Les délégations font plusieurs suggestions, que le Président convient d'incorporer dans le projet. Il annonce une brève suspension de séance pour qu'un groupe de rédaction prépare le libellé.

Le groupe de rédaction présente des textes exprimant les points suivants:

- 1) Ajouter au paragraphe prenant note des estimations budgétaires à moyen terme pour 2001-2005: CRAINT qu'il n'y ait des écarts importants entre les ressources disponibles et les dépenses après 2002 en raison des dépenses importantes sur le solde du fonds d'affectation spéciale CITES, et PREND NOTE du but 7 de la Vision d'une stratégie, qui vise à établir une planification et des prévisions plus réalistes pour la Convention.
- 2) Ajouter le paragraphe suivant: DEMANDE que le Secrétariat indique clairement l'augmentation des contributions des Parties résultant de chaque budget proposé;
- 3) Ajouter le paragraphe suivant: CHARGE le Secrétariat, en association avec le Comité permanent, de déterminer les programmes distincts, réalisés en une fois, se terminant avant ou peu après 2002, de manière à allouer les ressources ainsi libérées à un futur financement;
- 4) Charger le Secrétariat, de déterminer les priorités... La première des priorités ainsi déterminées devrait couvrir de nouvelles activités au service des Parties.
- 5) Ajouter un paragraphe: RAPPELLE aux Parties la résolution Conf. 4.6. (Rev.) qui prévoit que, "tout projet de résolution ou de décision soumis pour examen à une session de la Conférence des Parties, s'il a, pour le Secrétariat, des conséquences budgétaires ou quant à sa charge de travail, doit contenir ou être accompagné d'un budget concernant le travail qu'il implique et indiquer la source de financement";

Le Président déclare que le Comité peut procéder de deux manières s'agissant des décisions de la session ayant des incidences budgétaires – dont certaines ont été anticipées par le Comité. Il peut se réunir à nouveau ou ajouter de nouveaux postes budgétaires à la liste figurant à l'Annexe

4 indiquant les activités approuvées mais non financées. Cette deuxième méthode recueille l'assentiment général.

Après quelques précisions, le Président déclare que le projet de document Com. 11.21 est accepté tel que modifié et qu'il sera présenté en séance plénière le 19 avril.

La délégation du Japon demande comment s'est achevé le débat sur les frais administratifs (13%) prélevés par le PNUE, en particulier dans le cas du financement extérieur. Le Président répond que le Comité permanent a chargé son président d'aborder cette question avec le Directeur exécutif du PNUE et de faire rapport au Comité du budget. Le représentant du PNUE déclare qu'il s'agit d'une question très difficile car elle découle d'une décision de l'Assemblée générale des Nations Unies applicable à tous les organes desservis par les institutions spécialisées des Nations Unies. La délégation des Etats-Unis d'Amérique demande instamment que la question soit examinée par le sous-comité des finances à la prochaine session du Comité permanent. Le Président déclare que comme la question des 13% sur les contributions de contrepartie n'a pas été soumise au Comité du budget, il renverra la question à la séance plénière.

La délégation néo-zélandaise, appuyée par la délégation japonaise et applaudie par d'autres participants, remercie chaleureusement le Président pour sa bonne humeur et sa diligence. Le Président remercie à son tour le Comité pour son travail. Tous conviennent qu'il a été difficile de parvenir à un accord mais que des résultats positifs ont été obtenus. Le Président fait remarquer que la Conférence des Parties "a atteint une masse critique et va de l'avant". Il attend avec intérêt de continuer à travailler avec les participants au Comité. Il lève la séance à 16 h 10.